ifpi Schweiz
Schweizer Landesgruppe der ifpi

representing the recording industry worldwide

Directive sur les métaux précieux

Mise à jour: septembre 2026

1. Généralités

IFPI Suisse, l'association des producteurs de phonogrammes suisses, établit et publie des directives pour l'attribution officielle de métaux précieux, qui sont contraignantes pour l'attribution officielle de métaux précieux pour tous les producteurs de phonogrammes (labels de musique).

2. Déroulement de l'examen et de l'attribution

Seuls les producteurs de phonogrammes qui assument le risque économique lié aux enregistrements audio sont autorisés à déposer une demande.

Les demandes d'examen et d'attribution d'emblèmes de prix en métaux précieux doivent être effectuées en ligne par l'intermédiaire du formulaire disponible sur le site Internet d'IFPI Suisse. Les demandes sont documentées par IFPI Suisse dans un registre interne.

L'examen payant de l'éligibilité des demandes ainsi que l'examen des limites minimums est effectué par GfK pour le compte d'IFPI Suisse sur la base de critères objectifs.

Le point de départ de l'examen des limites minimums est constitué par les chiffres du marché recueillis par GfK. Les ventes physiques et numériques d'albums resp. de singles sont analysées. Pour les ventes physiques d'albums, un taux de couverture de 19% est ajouté pour les ventes de concerts, le rackjobbing, les gens du voyage, les stations-service, les ventes directes de labels, les ventes de groupes, etc. qui ne sont pas prises en compte dans les chiffres de GfK.

Les données de GfK peuvent différer de celles des requérantes et requérants. Il est donc possible, à titre d'alternative, de rendre crédible le fait que les limites minimums sont atteintes en fournissant à GfK ses propres justificatifs.

Si les requérantes et requérants n'ont pas atteint la limite minimum, il est possible, en fin de compte, de fournir des preuves crédibles de leurs ventes à GfK *a posteriori*. Les justificatifs de vente doivent attester que la limite minimum a été atteinte au plus tard 6 mois après l'attribution. Pour les produits numériques, p. ex. avec des décomptes et pour les produits physiques, p. ex. avec des documents corrigés des retours. Dans le cas contraire, le produit est retiré de la base de données de métaux précieux et l'attribution de métaux précieux est annulée

jusqu'à ce que la limite minimum soit atteinte. Les données des ventes numériques antérieures à 2022 et/ou des streams financés par des annonces doivent en tout état de cause être rendues crédibles au moyen de justificatifs.

Si le résultat de l'examen effectué par GfK est positif, il est possible de commander auprès d'IFPI Suisse, moyennant paiement, des emblèmes de prix en métaux précieux afférents, qui ne peuvent être utilisés que pour le produit annoncé. Toute utilisation multiple d'un emblème de prix en métal précieux est exclue.

GfK décide de manière autonome et définitive, à sa seule discrétion, si les conditions d'éligibilité de la requête et d'atteinte de la limite minimum sont remplies. Il n'existe aucune prétention juridique à l'examen ou à l'attribution.

3. Types de ventes

Seules les ventes nationales sont prises en compte pour l'attribution de métaux précieux. Les exportations et les offres spéciales, en particulier, ne doivent pas être prises en compte.

4. Catégories de phonogrammes

Lors de l'attribution de métaux précieux, les catégories de phonogrammes suivantes (cf. la définition règlement des Music Charts ch. 2) doivent être prises en compte:

Singles:	CD, vinyles, téléchargement, audio streaming
Album:	CD, MC, vinyles, téléchargement, audio streaming
Films musicaux:	DVD, HD-DVD, Blu-Ray, téléchargements, VHS, video streaming subscription (Netflix, Amazon Prime & Cie)

5. Limites minimums et délimitation catégories

Les limites minimums pour les catégories de métaux précieux sont fixées par IFPI Suisse. Les quantités minimales requises pour les différentes catégories doivent avoir été atteintes avec une publication de contenu identique.

<u>Singles:</u>

Or	=	15 000 unités
Platine	=	30 000 unités
Double platine	=	60 000 unités
Triple platine	=	90 000 unités
Quadruple platine	=	120 000 unités
Quintuple platine	=	150 000 unités

<u>Albums</u>

Or	=	10 000 unités
Platine	=	20 000 unités
Double platine	=	40 000 unités
Triple platine	=	60 000 unités
Quadruple platine	=	80 000 unités
Quintuple platine	=	100 000 unités

<u>Répertoire d'albums en français et en italien:</u>

Or	=	7500 unités
Platine	=	15 000 unités

<u>Films musicaux:</u>

Or	=	3000 unités
Platine	=	6000 unités

Lorsque l'on ajoute les différentes catégories de phonogrammes (ch. 4), le contenu doit correspondre en grande partie au produit de base. Cette correspondance est effective, pour les produits, si le produit a le même titre, les mêmes interprètes et pour une très large part les mêmes titres.

6. Calculs

Pour le calcul des unités servant de base aux limites minimums, on recommande:

Singles	
1 CD single	= 1 unité
1 disque vinyle single	= 1 unité
1 téléchargement	= 1 unité
Nombre de premium streams / facteur d'ajout	= 1 unité
Nombre de streams financés par des annonces / facteur d'ajout	= 1 unité (dès le 01.01.23)
Albums	
1 CD	= 1 unité
1 disque vinyle	= 1 unité
1 téléchargement	= 1 unité
Nombre de premium streams / facteur d'ajout	= 1 unité
Nombre de streams financés par des annonces / facteur d'ajout	= 1 unité (dès le 01.01.23)

Le facteur d'ajout désigne le rapport de création de valeur moyenne d'un stream par rapport à un téléchargement. Pour la détermination du facteur d'ajout, GfK s'enquiert régulièrement, auprès d'au moins cinq producteurs musicaux à fort chiffre d'affaires de Suisse, des données de base nécessaires à l'aide desquelles elle calcule une valeur moyenne comme facteur d'ajout, selon les règles reconnues des études de marché et de la statistique. Elle les vérifie également. L'objectif est une imputation équivalente des streams par rapport aux unités physiques et numériques vendues. Le facteur d'ajout est publié sur le site Web d'IFPI Suisse.

Singles: les subscription streams (premium streams) sont pris en compte pour la détermination de l'attribution des métaux précieux pour les singles et divisés par le facteur d'ajout «subscription streams», c'est-à-dire selon le rapport de la création de valeur moyenne d'un stream pour un téléchargement, qui est ajoutée lors de l'attribution des métaux précieux pour les singles. À partir du 01.01.2023, les streams financés par des annonces (flux financés par la publicité) seront également comptabilisés par le facteur d'ajout «flux financés par la publicité» pour l'attribution de métaux précieux.

Album: les subscription streams (premium streams) sont également pris en compte pour l'attribution de métaux précieux pour les albums et ajoutés comme suit: l'ensemble des subscription streams sont additionnés et divisés par le nombre de titres sur l'album et le facteur d'ajout «subscription streams». À partir du

01.01.2023, les streams financés par des annonces (flux financés par la publicité) seront également comptabilisés par le facteur d'ajout «flux financés par la publicité» pour l'attribution de métaux précieux.

Le facteur d'ajout à la date de la première publication est utilisé comme base de calcul:

Validité à partir du	Taux d'ajout «subscription streams» (1: XXX)	Taux d'ajout «streams financés par la publicité» (1: XXX)
à partir du 01.04.2014	**178**	
à partir du 01.04.2015	**116**	
à partir du 01.01.2016	**114**	
à partir du 01.10.2016	**108**	
à partir du 01.08.2017	**119**	
à partir du 01.01.2018	**127**	
à partir du 01.01.2019	**148**	
à partir du 01.03.2020	**175**	
à partir du 01.03.2021	**176**	
à partir du 01.02.2022	**174**	
à partir du 01.01.2023	**161**	**1'185**
à partir du 01.03.2026	**172**	**551**

7. Emblème d'attribution

En Suisse, les distinctions par des métaux précieux sont attribuées par les labels musicaux eux-mêmes. Seul l'emblème officialisé du prix en métaux précieux confirme que l'attribution est basée sur des données contrôlées et vérifiées par GfK au nom d'IFPI Suisse. L'emblème peut être commandé sur le site Internet d'IFPI Suisse, moyennant paiement, après avoir été contrôlé avec succès.

Exemple de calcul album:

Date de première publication album: 1er mars 2017; album: 12 titres

4320 CD vendus jusqu'au 1er juin 2021 = **4320 unités**
4123 disques vinyle vendus jusqu'au 1er juin 2021: = **4123 unités**
1302 téléchargements d'albums jusqu'au 1er juin 2021 = **1302 unités**
2 300 000 subscription streams jusqu'au 1er juin 2021
= 2 300 000: 12 titres: 108 (facteur d'ajout) = **1775 unités**
TOTAL **= 11 520 unités**

Exemple de calcul 1. Single:

Date de première publication single: 1er mai 2015

0 CD vendus jusqu'au 1er juin 2021 = **0 unités**
0 disques vinyle vendus jusqu'au 1er juin 2021: = **0 unités**
6302 téléchargements de singles jusqu'au 1er juin 2021 = **6302 unités**
800 000 subscription streams jusqu'au 1er juin 2021
800 000: 116 (facteur d'ajout) = = **6897 unités**
TOTAL **= 13 199 unités**

Exemple de calcul 2. Single:

Date de première publication single: 1er janvier 2023

0 CD vendus jusqu'au 1er février 2023 = **0 unités**
0 disques vinyle vendus jusqu'au 1er février 2023 **= 0 unités**
100 000 subscription streams jusqu'au 1er février 2023
100 000: 161 (facteur d'ajout) = = **621 unités**
2 500 000 streams financés par des annonces jusqu'au 1er février 2023
2 500 000: 1185 (facteur d'ajout) = **2109 unités**
TOTAL **= 2730 unités**

La date de première publication de la sortie détermine la hauteur des unités requises - chronique:

Année		Single	Album	Album F / I
de 7/2023	Or:	15'000	10'000	7'500
	Platine:	30'000	20'000	15'000
de 2017	Or:	10'000	10'000	7'500
	Platine:	20'000	20'000	15'000
de 2013	Or:	15'000	10'000	7'500
	Platine:	30'000	20'000	15'000
de 2007	Or:	15'000	15'000	10'000
	Platine:	30'000	30'000	20'000
de 2006	Or:	15'000	15'000	15'000
	Platine:	30'000	30'000	30'000
de 2001	Or:	20'000	20'000	20'000
	Platine:	40'000	40'000	40'000
jusque 2000	Or:	25'000	25'000	25'000
	Platine:	50'000	50'000	50'000